

GRAND CONSEIL

Question Nicolas Kolly et Claude Brodard

2014-CE-120

Enseignement spécialisé et institut « Les Peupliers »

DICS

15.05.2014

L'institution des Peupliers, située au Mouret, existe depuis 1903. Elle est composée de trois secteurs d'activité : un centre de formation professionnelle spécialisée, une école spécialisée avec un internat ainsi qu'un home pour personnes âgées. Cette institution fournit ainsi des aides indispensables à différentes catégories de la population en difficulté. Son école spécialisée est la seule du canton à disposer d'un internat ouvert toute l'année. Cet endroit permet d'accueillir des enfants en grande souffrance due à divers problèmes sociaux (maltraitements, négligences familiales, abus sexuels, etc.). L'encadrement de ces enfants, assuré par une équipe pluridisciplinaire, a comme objectif de stabiliser psychologiquement ces enfants et de leur donner un enseignement scolaire adéquat. Ils seront ainsi préparés à entrer dans la vie professionnelle.

Nous nous étonnons de certaines décisions prises par le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM). Elles mettent en danger la pérennité de cette institution. En effet, le SESAM ne dirige pour ainsi dire plus aucun élève vers Les Peupliers depuis un certain temps. L'institution Les Peupliers dispose de plusieurs places libres dans son secteur d'école spécialisée et d'internat. Cependant, lorsque d'autres cantons sollicitent Les Peupliers pour placer des enfants, le SESAM met son veto. Ce type de décisions péjore non seulement la situation d'enfants en difficulté mais fait perdre également au canton de Fribourg annuellement plus de 100'000.- francs par enfant (le placement d'un enfant provenant d'un autre canton est facturé 430.- francs par jour). Il est curieux et choquant que notre canton, en situation financière délicate, se prive de tels apports financiers.

Enfin, le SESAM a ordonné pour la rentrée 2014 la fermeture de l'une des trois classes des Peupliers.

Nous référant à cet état des faits, nous remercions le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

Pour chaque année 2011, 2012 et 2013, combien de dossiers la cellule d'évaluation du SESAM a-t-elle traités ? Combien d'enfants ont-ils pu bénéficier d'une décision positive permettant un placement adéquat ? Combien d'entre eux ont-ils été orientés vers l'école spécialisée et l'internat des Peupliers ?

La cellule d'évaluation du SESAM opère un blocage envers l'école spécialisée des Peupliers. Quelles en sont les raisons ?

Alors que les écoles spécialisées fribourgeoises sont saturées et que les internats affichent des listes d'attentes, pourquoi la DICS ordonne-t-elle la fermeture d'une classe aux Peupliers et la diminution de la capacité de l'internat ?

Le Conseil d'Etat veut-il fermer certaines écoles spécialisées du canton ? Si oui, lesquelles ? Respectivement quelle sera la place de l'école spécialisée des Peupliers dans la planification cantonale de l'enseignement spécialisé ?

Pourquoi le SESAM refuse-t-il des demandes hors canton de placements au sein des Peupliers, faisant ainsi perdre à notre canton des sommes importantes ?

Pourquoi l'institution Les Peupliers ne peut-elle plus accueillir d'enfants présentant un profil « non-AI » ? Respectivement le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) dispose-t-il de suffisamment de places pour ces enfants dans notre canton ? Combien d'enfants ont-ils été placés dans d'autres cantons par le SEJ ? Quel est le coût de ces placements hors canton par enfant et au total, ceci pour les années 2011, 2012 et 2013 ?

(Sig.) Nicolas Kolly et Claude Brodard, députés